

## EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 SEPTEMBRE 2017

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Michel LÉBOUC, Sandrine MARTINS, Catherine GUERBOIS, Michèle BERREZAI, Denis ANDREOLETY, Françoise GONICHON, Jean-Philippe BLOT, Jean-Noël GAILLEMARD, Zaïa ZEGHOUDI, Christophe ROCHER, Daniel PERRIER, Hélène BISSON, Jacques AZANZA, Danielle DESCHAMPS, Pascale GRIHAULT, Maurice DEBAUCHE, Myriam REBOURG, Nathalie DEVAUX DAGONNEAU, Sylvie TRIBOUT, Nathalie VOISIN, Rachid BERROUACHEDI, Michel ATENCIA.

### Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Monsieur Christian RUDELLE (Pouvoir à Monsieur Denis ANDREOLETY), Madame Pierrette ROBIN (Pouvoir à Madame Hélène BISSON), Monsieur Didier CHAUVIN (Pouvoir à Madame Sandrine MARTINS), Monsieur Robert HUOT (Pouvoir à Madame Catherine GUERBOIS), Monsieur Bruno GUYOT (Pouvoir à Monsieur Jacques AZANZA) et Monsieur Nicolas LAROCHE (Pouvoir à Monsieur Michel ATENCIA).

**ABSENTS** : Monsieur Stéphane BUISINE.

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

## I - DÉSIGNATION DE MEMBRES ÉLUS ET DE MEMBRES EXTÉRIEURS À DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES & ORGANISMES DIVERS

Il y a lieu de procéder à la désignation de membres élus et de membres extérieurs au sein des commissions énumérées ci-après compte tenu des diverses modifications depuis les élections de 2014 et conformément au principe de représentation proportionnelle prévu par l'article L.2122-22 du CGCT.

- **Commission « Politique Financière » :**
  - Il est proposé :
    - Madame Michèle BERREZAI, membre élue de la majorité en remplacement de Madame Pierrette ROBIN,
    - Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre élu de la majorité en remplacement de Monsieur Didier CHAUVIN,
  
- **Commission « Travaux, Voiries, Espaces Verts, Patrimoine » :**
  - Il est proposé Monsieur Daniel PERRIER, membre élu de la majorité en remplacement de Monsieur Bruno GUYOT et Monsieur Jean-François BERREZAI, membre extérieur, en remplacement de Madame Marie-Reine DEBAUCHE.
  - Remplacement de Madame Claire JENNEPIN, membre extérieur, à prévoir par le groupe minoritaire.
  -

- **Commission « Enfance Jeunesse » :**
  - Remplacement de Madame Nathalie VOISIN, membre extérieur, à prévoir par le groupe minoritaire.
- **Commission « Politique Sportive » :**
  - Il est proposé Madame Myriam REBOURG, membre élue de la majorité en remplacement de Madame Michèle BERREZAI.
- **Commission « Relations, Information Publique et Citoyenne » :**
  - Il est proposé Madame Nelly LEVEQUE, membre extérieur, en remplacement de Monsieur Daniel DELOT.
  - Remplacement de Monsieur Stéphane BUISINE, membre extérieur, à prévoir par le groupe minoritaire.
- **Commission « Environnement, Développement Durable » :**
  - Il est proposé Monsieur Daniel PERRIER, membre élu de la majorité, en remplacement de Monsieur Christian RUDELLE.
- **Commission « Affaires Scolaires » :**
  - Il est proposé Madame Catherine GUERBOIS, membre élu, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe BLOT, devenant Président de cette commission.
- **Commission « Appel d'Offres » :**
  - Il est proposé Madame Michèle BERREZAI, membre suppléant, en remplacement de Monsieur Bruno GUYOT.
- **« École Maternelle des Tilleuls » :**
  - Il est proposé Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre suppléant, en remplacement de Madame Sandrine MARTINS.
- **« École Primaire des Tilleuls » :**
  - Il est proposé Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre suppléant, en remplacement de Madame Sandrine MARTINS.
- **« École Maternelle des Marronniers » :**
  - Il est proposé Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre titulaire, en remplacement de Madame Pierrette ROBIN.
- **« École Primaire des Marronniers » :**
  - Il est proposé Madame Zaïa ZEGHOUDI, membre titulaire, en remplacement de Madame Myriam REBOURG et Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre suppléant, en remplacement de Madame Zaïa ZEGHOUDI.
- **« Collège George Sand » :**
  - Il est proposé Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre titulaire, en remplacement de Madame Sandrine MARTINS.
- **« Lycée Léopold Sédar Senghor » :**
  - Il est proposé Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre titulaire, en remplacement de Madame Sandrine MARTINS et Monsieur Michel LEBouc, membre titulaire, en remplacement de Madame Danièle DESCHAMPS.

- **« Conseil d'Administration ESM » :**
  - Il est proposé Monsieur Jean-Noël GILLEMARD, membre titulaire, en remplacement de Monsieur Bruno GUYOT.
- **« SOTREMA » :**
  - Il est proposé Madame Hélène BISSON, membre titulaire, en remplacement de Monsieur Didier CHAUVIN et Madame Danièle DESCHAMPS, membre suppléant, en remplacement de Madame Hélène BISSON.
- **« SMITRIVAL (Syndicat Mixte des Installations de Tri et de Valorisation) » :**
  - Il est proposé Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre titulaire, en remplacement de Monsieur Didier CHAUVIN.
- **« CNAS (Comité National d'Action Sociale) » :**
  - Il est proposé Monsieur Michel LÉBOUC, membre titulaire, en remplacement de Madame Pierrette ROBIN.

**Le Conseil, à l'unanimité, désigne pour les commissions et organismes cités ci-après les membres suivants :**

- **Commission « Politique Financière » :** Madame Michèle BERREZAI et Monsieur Jean-Philippe BLOT, membres élus de la majorité.
- **Commission « Travaux, Voiries, Espaces Verts, Patrimoine » :** Monsieur Daniel PERRIER, membre élu de la majorité et Monsieur Jean-François BERREZAI, membre extérieur de la majorité.
- **Commission « Politique Sportive » :** Madame Myriam REBOURG, membre élue de la majorité.
- **Commission « Relations, Information Publique et Citoyenne » :** Madame Nelly LEVEQUE, membre extérieur de la majorité.
- **Commission « Environnement, Développement Durable » :** Monsieur Daniel PERRIER, membre élu de la majorité.
- **Commission « Affaires Scolaires » :** Madame Catherine GUERBOIS, membre élu de la majorité.
- **Commission « Appel d'Offres » :** Madame Michèle BERREZAI, membre suppléant de la majorité.
- **« École Maternelle des Tilleuls » :** Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre suppléant de la majorité.
- **« École Primaire des Tilleuls » :** Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre suppléant de la majorité.
- **« École Maternelle des Marronniers » :** Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre titulaire de la majorité.

- « **École Primaire des Marronniers** » : Madame Zaïa ZEGHOUDI, membre titulaire de la majorité et Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre suppléant de la majorité.
- « **Collège George Sand** » : Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre titulaire de la majorité.
- « **Lycée Léopold Sédar Senghor** » : Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre titulaire de la majorité et Monsieur Michel LEBOUUC, membre titulaire de la majorité.
- « **Conseil d'Administration ESM** » : Monsieur Jean-Noël GAILLEMARD, membre titulaire de la majorité
- « **SOTREMA** » : Madame Hélène BISSON, membre titulaire de la majorité et Madame Danièle DESCHAMPS, membre suppléant de la majorité.
- « **SMITRIVAL (Syndicat Mixte des Installations de Tri et de Valorisation)** » : Monsieur Jean-Philippe BLOT, membre titulaire de la majorité.
- « **CNAS (Comité National d'Action Sociale)** » : Monsieur Michel LEBOUUC, membre titulaire de la majorité.

## II - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS ACCUEILLANT DES JEUNES MAGNANVILLOIS

Chaque année, la municipalité attribue une subvention pour « Jeunes Magnanvillois de moins de 18 ans » aux associations accueillant les jeunes désireux de pratiquer une activité sportive.

En raison de modification au sein des services, cette somme n'a pas été inscrite au budget primitif 2017.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'inscrire, par le biais de la décision modificative n° 2, la somme nécessaire au paiement de ces subventions et d'en affecter l'attribution par délibération.

Pour rappel : ces compléments de subventions sont calculés de la manière suite : 16 € par jeunes inscrits au club.

La répartition proposée est la suivante :

SECTIONS	NOMBRE DE JEUNES	SUBVENTION PROPOSEE 2017	pour mémoire 2016
BASKET	74	1 184,00	1 376,00
FOOTBALL	94	1 504,00	1 040,00
JUDO	74	1 184,00	960,00
KARATE	39	624,00	720,00
TENNIS DE TABLE	1	16,00	16,00
TENNIS CLUB	72	1 152,00	1 280,00
MGA	113	1 808,00	1 712,00
<b>TOTAL</b>	<b>467</b>	<b>7 472,00</b>	<b>7 104,00</b>

Il est donc proposé d'inscrire la somme de 7 472 € en décision modificative n° 2 et d'affecter la somme suivant la répartition ci-dessus.

Les membres de la Commission Politique Financière réunis en séance le 11 septembre 2017 ont émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le Conseil, à l'unanimité, autorise de verser les subventions aux associations accueillant des jeunes magnanvillois suivant la répartition suivante :**

SECTIONS	SUBVENTION 2017
BASKET	1 184,00
FOOTBALL	1 504,00
JUDO	1 184,00
KARATE	624,00
TENNIS DE TABLE	16,00
TENNIS CLUB	1 152,00
MGA	1 808,00

### III - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal est informé que le budget primitif est rectifié afin de prendre en compte les besoins des services et permettre ainsi des réajustements budgétaires.

La synthèse du budget se décompose ainsi :

Section de fonctionnement	BP 2017	Résultat antérieur	REPORTS Invest.	BS 2017	DM 2	TOTAL 2017
Dépenses	5 326 928,00 €		-	723 092,88 €	192 726,00 €	6 242 746,88 €
Recettes	5 326 928,00 €	698 593,88 €	-	24 499,00 €	192 726,00 €	6 242 746,88 €
<b>Section d'investissement</b>						
Dépenses	486 353,60 €	-	226 019,70 €	5 193 594,83 €	93 600,00 €	5 999 568,13 €
Recettes	712 373,30 €	1 999 023,77 €	-	3 194 571,06 €	93 600,00 €	5 999 568,13 €

## Détails de la DM2

## Section d'investissement :

Articles à modifier		Libellé	+	-
2111	Terrains 01 / P1	Mise en réserve projet de ville	67 230,00	
21312	<i>BATIMENTS SCOLAIRES</i>			
	211 P14	Complément pour installation vidéophone école maternelle cytises	700,00	
	211 P16	Complément pour installations vidéophone école maternelle tilleuls	1 500,00	
	212 P14	Complément pour installation vidéophone école primaire cytises	700,00	
	212 P16	Complément pour installations vidéophone école primaire tilleuls	1 500,00	
2128	<i>Autres agencement et aménagement</i>			
	823/P12	Réfection du sol souple square des Perdrix	6 300,00	
2158	<i>Matériel de Voirie et d'espaces verts</i>			
	020/P9	Aspirateur à feuilles sur ridelle	4 500,00	
	020/P9	Armature et filet pour remorque (ramassage feuilles)	500,00	
	020/P9	Appareil motorisé avec accessoires permettant l'adaptation de plusieurs outils d'espaces verts	1 620,00	
2188	<i>Achats matériels scolaire</i>			
	30/P6	Boite aux lettres Noel	3 000,00	
	020/P2	Ordinateur portable pour l'éducateur sportif	1 050,00	
	30/p6	Salle de spectacles - complément pour achat d'un écran	1 500,00	
	411/P21	<i>Achats de matelas intégrés aux barres parallèles et asymétriques</i>	1 600,00	
	212/P15	<i>Achats de 4 tableaux tryptiques blancs veleda pour les écoles</i>	1 900,00	
		TOTAUX	93 600,00	0,00

RECETTES				
Articles à modifier		Libellé	+	-
1341	01/F	Régularisation de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 enregistrée à tort en fonctionnement (Achat cabinet médical)	93 600,00	
		TOTAUX	93 600,00	
		<b>TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>0,00</b>	

**Section de fonctionnement :**

Article	Fonct/C.Coût	Libellé	+	-
<b>Services techniques</b>				
60628		<b>AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES</b>		
	30CA	Le Colombier: complément réhabilitation électrique	500,00	
61521		<b>Entretien de terrain</b>		
	823VJ	Mise en sécurité du Chemin de Rosny à Aufreville: élagage et abattage	10 000,00	
615221		<b>ENTRETIEN DE BATIMENTS</b>		
	020AM	Mise en sécurité du bati de la Mare Paloue: emmurement des accès	3 700,00	
	421 ELC	La Cabane aux loisirs - remplacement régulateur et fusibles	5 500,00	
	71AI	Maisons des Fresnes - condamnation des 2 portillons menant à l'écoles	800,00	
	71AI	Logement des Chênes: démoussage toiture	1 000,00	
	211EET	Maternelle des Tilleuls: réparation alarme anti-intrusion	900,00	
615231		<b>Voirie</b>		
	822VV	Location de plots anti-intrusion	2 900,00	
61558		<b>Entretien des autres biens immobiliers</b>		
	251EER	Cantine des Marronniers: crédit insuffisant matériel	2 000,00	
<b>Autres services</b>				
611	421/ELR	Complément de crédit restauration scolaire	2 000,00	
611	251/EER	Complément de crédit restauration scolaire	6 000,00	
614	020/AG	Réévaluation sur une année complète des charges locatives (intégration cabinet médical)	19 200,00	
6232	020/AG	Animation de Noël	5 050,00	
6281	020/AG	Appels de cotisations aux groupements de commande : électricité, télécom, prévoyance	9 000,00	
6288	023/RA	Animation de Noël		-3 450,00
6574	40/SA	Subventions jeunes magnanvillois	7 472,00	
6574	40/SA	Transfert prévu pour l'achat de matériel vers la section d'investissement		-3 500,00
6714	422 / ELI	Bourse à projet "initiatives jeunes" délibération 17.04.07 du 19 mai 2017	4 500,00	
6718	814/VR	Annulation recettes rattachées	6 598,00	
673	020/AG	Correction subvention dotation d'équipement des territoires ruraux 2016 enregistrée à tort en section de fonctionnement (Cabinet médical)	93 600,00	
673	020/AG	Régularisation et provision pour annulation sur années antérieures	18 956,00	
	TOTAUX		199 676,00	-6 950,00
<b>RECETTES</b>				
Article	Fonct/C.Coût	Libellé	+	-
73222	01/F	FSRIF (Fonds de solidarité des communes Ile de France)	167 830,00	
7411	01/F	Dotation globale de fonctionnement	24 896,00	
		TOTAUX	192 726,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES SUPPLEMENTAIRES</b>			<b>0,00</b>	

Les membres de la Commission Politique Financière réunis en séance le 11 septembre 2017 ont émis un avis favorable à l'unanimité.

**Le Conseil, à l'unanimité, adopte la présente décision modificative n° 2.**

## **V - SUBVENTION COMMUNALE AUX CIRCUITS LOCAUX DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Lors de la séance du 26 juin dernier, il a été évoqué le fait que le Syndicat de Transports d'Ile de France (STIF) reprenait la compétence des transports scolaires locaux à compter de la présente rentrée scolaire.

Pour l'année scolaire 2017/2018, la carte de transport est facturée par le STIF 102,30 € par enfant et concerne les élèves qui empruntent le circuit « Arrêt Chemin de Dreux » desservant les écoles « Les Tilleuls » puis « Les Cytises ».

Après échanges avec les communes voisines concernées également par cette modification, et par souci d'harmonisation, il est proposé aux membres du Conseil de porter la participation des familles aux frais de la carte Scol'R à 50.00 € par foyer, pour l'année scolaire 2017/2018, quel que soit le nombre d'enfants utilisateurs du transport.

Sur présentation de la facture acquittée par la famille et après vérification de la liste des enfants concernés éditée par le STIF, la ville versera à la famille la participation financière par mandat administratif.

**Le Conseil, à l'unanimité, décide de porter la participation des familles aux frais de la carte Scol'R à 50.00€ par foyer, pour l'année scolaire 2017/2018, quel que soit le nombre d'enfants utilisateurs du transport.**

## **VI - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION MINI SÉJOUR**

Les membres du Conseil sont informés de l'organisation, par les services, d'un mini séjour à vocation sportif, à destination les 8/12 ans, qui sera proposé sur les vacances scolaires d'automne – du mercredi 25 au vendredi 27 octobre 2017 - au Centre International de Séjour de LA ROCHETTE (77).

La volonté d'inscrire un projet de mini camps, comme activité transposée de l'accueil de loisirs sans hébergement à la Maison de l'Enfance, renoue avec la volonté de diversifier les prestations de service aux familles et de travailler sur leur attractivité en proposant des activités non investies des associations communales.

Le mini séjour fait l'objet d'une convention entre le prestataire *Profil Evasion* et la Ville qui retranscrit les modalités d'accueil des enfants et d'organisation des activités. Le choix du prestataire *Profil Evasion* réside dans l'originalité de leur séjour qui associe activité physique et sensibilisation à la connaissance et à la protection de la nature. Ces thématiques sont largement relayées par nos équipes éducatives et trouvent régulièrement leur place dans les programmations de la Maison de l'Enfance.



Le coût prévisionnel du séjour est établi sur la base d'une réservation de 24 places enfants et 3 places encadrants, animateurs, et comprend :

- Le séjour lui-même, soit trois jours et deux nuits, hébergement en «dur», pension complète et activités ludiques ;
- Le transport ;
- Les frais d'encadrement par les agents de la ville :
  - Soit un coût estimé par enfant de 285.00 €.

Conformément aux projets précédents, la grille des quotients est fixée de la manière suivante :

QUOTIENTS	Participation Financière des familles	
	%	MONTANT
A	29%	82,65 €
B	32%	91,20 €
C	36%	102,60 €
D	42%	119,70 €
E	48%	136,80 €
F	56%	159,60 €
G	64%	182,40 €
H	72%	205,20 €
I	80%	228,00 €
Extra muros	100%	285,00 €

Un acompte de 30% sera demandé à l'inscription.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de séjour avec Profil Evasion et à adopter la participation financière des familles selon la grille des quotients présentée ci-dessus.

**Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de séjour avec Profil Evasion et à adopter la participation financière des familles selon la grille des quotients présentée ci-dessus.**

QUOTIENTS	Participation Financière des familles	
	%	MONTANT
A	29%	82,65 €
B	32%	91,20 €
C	36%	102,60 €
D	42%	119,70 €
E	48%	136,80 €
F	56%	159,60 €
G	64%	182,40 €
H	72%	205,20 €
I	80%	228,00 €
Extra muros	100%	285,00 €

## VII - MAIL PIÉTONS PROGRAMME « LES JARDINS DE LA TOUR »

Par arrêté en date du 10 avril 2017, un permis de construire a été délivré à la SCCV MAGNANVILLE MARE PASLOUE, pour la construction d'un ensemble immobilier de 150 logements, comprenant 103 logements en accession et 47 logements locatifs sur le site de la propriété des ex conjoints GRENIER rue de la Mare Pasloue.

Par acte reçu par maître Céline JARROSSAY en date du 4 août dernier, la Commune de MAGNANVILLE a fait l'acquisition auprès de l'EPFIF des parcelles cadastrées, AK n°3182, AK n° 3183, AK n° 3184, AK n° 3185, AK n°3186, AK n° 3188, AK n° 3187, rue de la Mare Pasloue, constituant l'intégralité de l'assiette foncière du site objet de l'opération immobilière pour un montant de 1 270 400 €. Il est précisé ici qu'une partie de cette emprise foncière sera cédée (partie ayant fait l'objet de l'autorisation d'urbanisme citée ci-dessus) aux sociétés Altaréa Cogedim / Imestia pour un montant prévisionnel de 2 500 000 € HT, le surplus du foncier correspondant à la maison de maître, sera conservé par la Commune pour l'aménagement d'une bibliothèque/médiathèque.

Ce programme immobilier prévoit la réalisation d'une voie privée de circulation douce, dédiée uniquement aux piétons et aux vélos, dénommé mail. Il sera constitué des lots 7, 10 (en partie), 13, 11 (en partie), et 24 suivant le plan de division (cf annexe 1). Il permettra entre autre la desserte de cet équipement public. Cet axe ouest-est sera ouvert à la circulation entre 8 h 00 et 21 h 00.

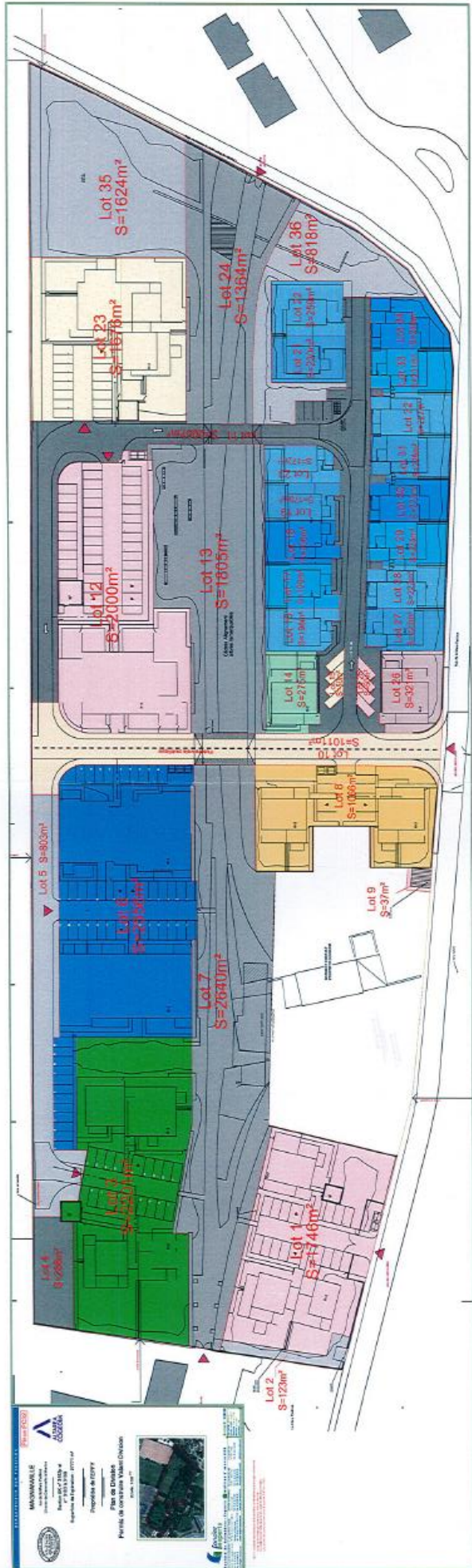
Dans le cadre de la cession de l'emprise foncière (lot A d'une contenance de 27 771 m<sup>2</sup>, déterminé suite à la division foncière n° 78 354 16 00036 en date du 24 novembre 2016), au profit des sociétés Altaréa Cogedim / Imestia, une convention instituant une servitude d'usage par le public de ce mail privé (cheminement des piétons, et des vélos, usage des aires de jeux, et espaces verts), sera intégrée à l'acte de vente entre la Commune de Magnanville et la SCCV Magnanville Mare Pasloue. Les modalités d'exercice de cette servitude sont détaillées en annexe 2. La Commune prendra en charge :

- le maintien de la propreté de ce mail.
- la réfection si besoin du revêtement de surface de cette voie.
- l'entretien, la maintenance, la réparation, du système d'éclairage et des dispositifs de fermeture automatique (portails, potelets électriques). Etant ici précisé que les abonnements et la consommation électrique des équipements d'éclairage public seront à la charge exclusive de l'ASL.
- l'entretien des espaces verts (plantations, massifs, arbres). Etant précisé ici que l'arrosage ainsi que les consommations d'eau et la tonte des pelouses seront à la charge exclusive de l'ASL.

► *Monsieur le Maire dit que cette convention fait suite aux négociations avec les parties prenantes, la communauté urbaine ne voulant pas reprendre la gestion des voiries. Il dit que ce mail sera réservé uniquement aux piétons et vélos avec un axe ouvert entre 8h et 21h et notamment pour ceux et celles qui souhaitent se rendre à la future bibliothèque/médiathèque et profiter du jardin de lecture.*

### **Le Conseil, à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités d'exercice de la servitude d'usage du mail privé de l'opération les « Jardins de la Tour » dont le projet figure en annexe,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et toutes les pièces relatives à la constitution de cette servitude qui sera annexée à l'acte de vente entre la Commune de Magnanville et la SCCV MAGNANVILLE MARE PASLOUE.**



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ  
A MON ARRÊTÉ EN DATE  
DU 10/11/2017

*Michel Lebouc*  
LE MAIRE  
MAGNANVILLE  
Zone et Aire

MICHEL LEROUC

### VIII - NUMÉROTATION RUE DES MONGAZONS

Par délibération n° 16-01-04 en date du 1<sup>er</sup> février 2016, il avait été procédé à la numérotation de la rue des Mongazons, s'agissant du site de l'entreprise ASAP. Cette dernière sollicite l'attribution du numéro 23 rue des Mongazons pour le terrain constitué des parcelles cadastrées AD n° 119 et AD n° 120.

Afin de prendre en compte cette modification, il est proposé d'attribuer la numérotation suivante au site en question selon le plan en annexe :

Références cadastrales	Propriétaire	Adresse proposée
AD n°119 et AD n° 120	Société ASAP	23 rue des Mongazons

**Le Conseil, à l'unanimité, adopte la numérotation indiquée ci-dessous selon le plan figurant en annexe.**

<b>Références cadastrales</b>	<b>Propriétaire</b>	<b>Adresse proposée</b>
<b>AD n°119 et AD n° 120</b>	<b>Société ASAP</b>	<b>23 rue des Mongazons</b>

### IX - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Pour permettre à l'ensemble des locaux associatifs de la Ferme de bénéficier d'un raccordement au réseau fibre optique très haut débit, l'opérateur Orange sollicite l'installation d'un branchement à l'intérieur du local technique à l'entrée de l'espace culturel de la Ferme.

A cette fin, il convient d'établir une convention entre la Commune de Magnanville et la société Orange dont un exemplaire figure en annexe.

**Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Orange pour l'installation, gestion, entretien, et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.**